

République française

Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING  
PETITE-HETTANGE



A R R Ê T É N° 12 / 2024

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Travaux d'assainissement  
Impasse des jardins

Le Maire de la Commune de MALLING - PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande formulée par mail le 07 mai 2024 par l'entreprise SCHIEL FRERES chez Sogelink 69134 DARDILLY cedex en la personne de Mme ZINSIUS Sandrine ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

### A R R Ê T É

**ART. 1<sup>er</sup>** : L'entreprise SCHIEL FRERES est autorisée à exécuter des travaux d'assainissement Impasse des jardins à Malling à la demande du SIAKOHM 57970 Koenigsmacker ;

**ART. 2** : Ces travaux entraîneront en fonction de leur importance, les prescriptions suivantes :

- Occupation du domaine public dans toute l'Impasse des jardins ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier ;

**ART. 3** : Les travaux se dérouleront à partir du 11 mai 2024 et ce jusqu'à la fin des travaux ;

**ART. 4** : La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise SCHIEL FRERES, chargée des travaux ;

**ART. 5** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange ;

**ART. 6** : Le Maire de la Commune, l'entreprise SCHIEL FRERES, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**ART. 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL ;
- L'entreprise SCHIEL FRERES ;
- Les riverains concernés ;
- Les services techniques de la commune.

Fait à Malling, le 10 mai 2024

Le Maire,  
Marie-Rose LUZERNE

